



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AUTONOMIE ET DU HANDICAP

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 28 JAN. 2025

Nos Réf. : A-25-004509

Vos Réf. :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez par courrier souhaité porter à mon attention des demandes visant à permettre la préparation et le déploiement de la réforme du financement des établissements et services intervenant auprès des enfants et adolescents en situation de handicap, SERAFIN-PH. Ces demandes portent sur l'engagement politique pour cette réforme, la méthode de travail proposée et sur les conditions de sa mise en œuvre.

Pour que le dialogue collectif se renoue, après une année 2024 qui ne nous aura pas permis de réunir le Comité stratégique, mon Directeur de cabinet, M. Vincent REYMOND, vous a proposé une rencontre le vendredi 24 janvier, à laquelle vous avez très largement participé.

J'ai bien entendu vos inquiétudes et je tiens à vous assurer de mon attachement à cette réforme qui soutient les évolutions profondes que connaît le secteur du handicap au bénéfice des enfants que vos adhérents accompagnent au quotidien. Cette réforme porte aussi des enjeux d'équité de financement, de simplicité et de lisibilité, portés conjointement par l'équipe projet SERAFIN et vos fédérations depuis maintenant dix ans.

Je souhaite également vous apporter des réponses concrètes et c'est pour cette raison que je vous confirme l'organisation d'un Comité stratégique de la réforme, qui interviendra à la mi-mars au plus tard. Ce dernier nous permettra d'aborder les enjeux stratégiques et budgétaires de la réforme.

Par ailleurs, dès demain un Groupe Technique National se réunira afin de stabiliser le calendrier du recueil de données. A cette suite, l'équipe projet organisera, à partir du mois de février, des groupes de travail ciblés permettant de prolonger la méthode de co-construction qui a prévalu à la conception du modèle de financement et de stabiliser celui-ci. Une fois les données du recueil traitées et les paramètres stabilisés, toutes les informations relatives à la détermination des valeurs de référence utilisées dans le modèle de financement seront partagées. Je souhaite que ces groupes de travail finalisent le modèle de convergence, tout en permettant de préparer le passage à un modèle qui, demain, prenne mieux en compte la modularité des parcours individuels des enfants accompagnés.

Le recueil engagé en ce début d'année, dont j'ai souhaité détendre le calendrier, facilitera l'appropriation des attendus et la réalisation par vos adhérents. Ce recueil reste indispensable pour que la réforme retrace le mieux possible les réalités concrètes des établissements et services concernés. J'en appelle à votre bonne volonté et je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour faire en sorte que les valeurs de référence qui seront utilisées pour le financement des structures soient assises sur un haut degré de représentativité.

Enfin, la réforme du financement des établissements et services est un levier pour accompagner l'évolution des pratiques des professionnels et des parcours des enfants. Elle nécessite une réelle appropriation par vos adhérents, à laquelle je sais l'équipe projet de la Direction générale de la cohésion sociale et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie très attentive.

Adresse postale
14 avenue Daubigny
75350 PARIS CE 15